

MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le Vice-Premier Ministre

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT, À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PDL-145 TERRITOIRES AUX DÉPUTÉS NATIONAUX.

Honorables Présidents des Caucus, Honorables Députés Nationaux, Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

En vous souhaitant la bienvenue en ces lieux, j'aimerais avant toute chose vous adresser mes sincères remerciements pour vous être joints à ce point d'information sur le Programme de Développement Local, plus connu sous l'acronyme « PDL-145T ».

Cet échange revêt, autant pour ma personne que pour le Gouvernement que je représente, ce jour, une importance significative.

Une importance qui tient de l'exercice de redevabilité qui nous incombe vis-à-vis de nos concitoyens ici valablement représentés ; une importance qui tient de la nécessaire mise à jour qu'il nous revient d'effectuer à la veille du lancement des nouvelles phases liées au Programme ; enfin, une opportunité, celle d'appréhender de manière ciblée, c'est-à-dire, à travers les Provinces et territoires que vous représentez, l'état d'avancement du PDL.

Honorables Présidents des caucus, Honorables Députés Nationaux, Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Comme vous le savez, le Plan de Développement Local des 145 Territoires, consiste en un cadre structurel imaginé et porté par le Chef de l'État, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO; cadre structurel ou plutôt socle immuable de toute ambition de développement à travers le pays.

Les termes choisis, à savoir l'acception immuable, auquel j'ajoute l'adjectif « irrévocable », peuvent sembler forts. Néanmoins, ils ne viennent que refléter l'essence du PDL qui se veut, avant tout, un projet intégrateur et une réponse aux fractures multiples et multidimensionnelles rencontrées à travers le territoire national.

Mieux, il se veut une manifestation de la nécessaire concomitance et simultanéité qui doit transcender tout projet de développement de la République Démocratique du Congo.

En termes pratiques, ce Programme vise principalement à réduire les inégalités spatiales entre les milieux ruraux et urbains, à redynamiser les économies locales et à améliorer les conditions ainsi que les cadres de vie des populations vivant en milieux ruraux ; le tout en portant les germes de son propre renouvellement.

Toutefois, où en sommes-nous?

Honorables Présidents des caucus, Honorables Députés Nationaux, Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Appelé donc à se perpétuer, la première édition de ce Programme se décline en quatre composantes suivantes :

- La première composante est dédiée au développement des infrastructures sociaux économiques de base ;
- La deuxième composante vise à redynamiser les économies locales ;
- La troisième composante consiste à renforcer les capacités locales pour la bonne gouvernance ; enfin,
- La quatrième, quant à elle, a pour objectif de mettre en place un système géoréférencé pour le suivi et évaluation de la mise en œuvre du PDL-145 T et des autres projets d'investissements de la République.

En vue de matérialiser ces ambitions en des actions concrètes, l'option avait été levée de confier sa mise œuvre à trois agences d'exécution que sont :

- i. Le Programme des Nations Unies pour le Développement « PNUD »,
- ii. Le Bureau Central de Coordination « BCeCo »; et,
- iii. La Cellule d'Exécution des Financements en Faveur des Etats Fragiles « CFEF » ; Chaque entité ayant sa zone d'intervention respective.

Pour ce qui est de la mission de surveillance de la mise en œuvre des travaux du Programme, elle est accomplie par les structures spécialisées des Ministères sectoriels. La Coordination du Programme est-elle assurée par le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement.

Honorables Présidents des caucus, Honorables Députés Nationaux, Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Pour cette première journée d'information, nos échanges porteront sur la zone d'interventions de la CFEF composée des Provinces suivantes : Équateur, Kongo-Central, Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe, Nord-Ubangi et Sud-Ubangi.

Les données concernant le programme et l'état de mise en œuvre du volet relatif à la construction des écoles, des centres de santé et bâtiments administratifs en cours d'exécution, seront donc abordés séance tenante à l'aide de présentations qui seront faites respectivement par le Comité Technique de Suivi du Programme, « CTSP » en sigle, et la Cellule d'exécution Des Financements des Etats fragiles, « CFEF » en sigle.

S'en suivront des échanges pour une meilleure appropriation collective des enjeux et défis liés à l'exécution du programme.

Je vous remercie.